



# PARTENARIAT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - IFG-CNOF

Société Générale et IFG-CNOF s'associent  
pour vous proposer des offres bancaires avantageuses.

**Votre prêt Étudiant<sup>(1)</sup>  
à partir de 2,63% TAEG**

**50% de réduction sur JAZZ,  
vos services essentiels la 1<sup>ère</sup> année<sup>(2)</sup>**

Par exemple, pour un prêt Étudiant<sup>(1)</sup> de **20 000 € sur 72 mois** au taux débiteur annuel fixe de **2,60 %** (taux accordé dans le cadre d'un accord négocié avec IFG-CNOF, hors assurance, proportionnel au taux mensuel), soit un **TAEG fixe de 2,63 %** (frais de dossier offerts), vous rembourserez **24 mensualités de 43,33 € (période de franchise)** et **48 mensualités de 439,16 €** (hors assurances). Le coût de l'assurance DIT<sup>(3)</sup>, si vous la souscrivez, s'élève à 6,47 € par mois, et s'ajoute à la mensualité de crédit. **Montant total dû : 22 119,60 €**. Pour un prêt Étudiant d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre agence.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Offres cumulables entre elles, mais non cumulables avec les autres offres de la Société Générale, valables jusqu'au 31/12/11, réservées aux étudiants majeurs de l'IFG Executive sous réserve d'acceptation par l'agence. (1) Conditions en vigueur au 01/03/11. Caution d'une tierce personne obligatoire. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur SOGEFINANCEMENT SAS, au capital de 2 820 000 €, 59, av. de Chatou, 92853 Rueil-Malmaison cedex - 394 352 272 RCS Nanterre. Vous disposez du délai légal de rétractation à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit. (2) Jazz est une offre groupée de services bancaires et non-bancaires. Tarifs en vigueur hors promotion et hors option au 01/02/11. Pour les 18-24 ans : 3,55 €/mois avec la Carte V Pay, 3,75 €/mois avec la Carte Visa ou MasterCard et 7,40 €/mois avec la Carte Visa Premier ou Gold MasterCard. Pour les 25 ans et plus : 7,10 €/mois avec la Carte V Pay, 7,50 €/mois avec la Carte Visa ou MasterCard et 14,80 €/mois avec la Carte Visa Premier ou Gold MasterCard. (3) Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective, Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité permanente - Incapacité temporaire totale de travail, souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGECAP (entreprise régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, Bd Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout 75009 PARIS. Société Générale, DCMA/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 933 027 038, 75 € - 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, Bd Haussmann, 75009 Paris. - 05/11.